

M. McGrath: Pures bêtises!

L'hon. M. Pickersgill: Que le député de Saint-Jean-Est aille donc dire aux pêcheurs entre Cap-Bonavista et Twillingate que les prestations d'assurance-chômage pour les pêcheurs sont pure bêtise. Il verra quel accueil il recevra. Je l'invite à le faire n'importe quand. Mais je ne m'aventurerai pas plus loin dans cette voie. J'aurais pu formuler bien d'autres observations; j'ai fait mention de ces mesures parce que mon honorable ami de Gloucester et moi-même, nous nous en sommes beaucoup occupés.

M. Barnett: Puis-je poser au représentant une question intéressant l'assurance-chômage pour les pêcheurs? Le député n'estime-t-il pas que le gouvernement de l'époque aurait mieux fait d'appeler la mesure dont il a parlé une mesure de bien-être social plutôt qu'une mesure d'assurance?

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne suis pas de cet avis. Je suis plus sensible à cette question qu'à toute autre. Les pêcheurs ne veulent pas d'assistance sociale; ils veulent du travail. Ils veulent participer à la caisse d'assurance-chômage afin de pouvoir se caser, s'il y a du travail, et d'accumuler des timbres lorsque la saison de la pêche prend fin. Ils ne toucheront pas de prestations d'assurance-chômage si l'on peut leur procurer du travail. La tragédie qui s'est produite ces cinq dernières années, c'est qu'on n'a pas pu leur offrir d'emplois à la fin de la saison de la pêche, et qu'ils ont dû subsister grâce aux prestations d'assurance-chômage. Mais lorsqu'il y a eu des occasions d'emploi, ils sont allés travailler.

L'hon. M. Martineau: J'invoque le Règlement. Je trouve que le député s'est éloigné considérablement du bill à l'étude et je suis d'avis qu'il ferait mieux d'y revenir.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis parfaitement d'accord avec le représentant. Ce n'est pas moi qui ai ouvert la parenthèse; mais bien le ministre qui, dans son exposé, a laissé entendre qu'on n'avait rien fait pendant des années. Je dois avouer que j'ai cédé à la tentation que constituait la question du député de Comox-Alberni (M. Barnett), car je suis très sensible au sujet qu'il a soulevé.

M. Rapp: Le député a déclaré que les pêcheurs avaient besoin de versements d'assurance-chômage pendant la saison morte. La main-d'œuvre agricole saisonnière n'en avait-elle pas tout autant besoin et pourquoi ne lui a-t-on pas fait bénéficier des dispositions de la même mesure?

L'hon. M. Pickersgill: Je me ferai un plaisir de répondre à la question, si vous voulez bien me le permettre, monsieur l'Orateur.

Mais vu l'objection qu'a soulevée le ministre...

M. l'Orateur suppléant: Je dois intervenir pour faire observer que je comprends la situation difficile dans laquelle se trouve le représentant de Bonavista-Twillingate: certaines interpellations et certaines questions l'ont forcé, dans une certaine mesure, à s'écarter du bill. Si les députés veulent bien s'efforcer de s'en tenir strictement au principe du bill, comme il convient à l'étape de la deuxième lecture, cela nous aidera beaucoup à hâter l'adoption de la mesure.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur, et je répondrai à une autre occasion, dans le particulier, à l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) pour qui j'ai toujours eu la plus haute estime, ou peut-être pourrai-je prendre la parole à propos de sa motion la prochaine fois qu'elle reviendra sur le tapis.

Maintenant, j'aimerais faire une seule observation à propos du débat sur le bill dont nous sommes saisis. Au nom de l'opposition libérale, je suis autorisé à dire que nous sommes disposés, afin d'accélérer l'adoption de cette mesure, ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures qui figurent au *Feuilleton*, à ne faire parler que deux porte-parole de notre parti à l'étape de la deuxième lecture de ce bill—et je formule cette offre expressément en ce qui concerne ce bill—à condition que l'excellente proposition qu'a formulée l'autre jour l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) soit mise en vigueur par le gouvernement, et que ce bill soit déferé à un comité permanent. Je présume que le comité pertinent sera celui de la banque et du commerce, mais le gouvernement pourra le déferer à quelque comité qu'il voudra bien choisir lui-même. Là, le bill pourrait être étudié attentivement, et les fonctionnaires pourraient nous dire qu'est-ce qui va se produire après la création de cet Office.

Je suis tout à fait d'avis, avec le ministre, que c'est exactement ce qui est important. Le simple fait d'adopter cette mesure et de créer un Office ne nous mènera guère bien loin, et cela est particulièrement important en ce qui concerne l'autre mesure législative qui a fait croire à nombre d'honorables députés qu'il pourrait bien y avoir pas mal de double emploi entre ces divers organismes que le gouvernement propose de créer et certains des organismes qui existent déjà.

Par conséquent, je répète que nous sommes disposés à n'avoir que deux porte-parole à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, à condition, évidemment, que les partisans du gouvernement n'en emploient pas plus de deux non plus, et à condition que le bill ne soit pas soumis au comité plénier avant qu'il